

Département
MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L

Séance 04 décembre 2025

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	25

Date de la Convocation
27 novembre 2025

Date d'Affichage
27 novembre 2025

Objet de la délibération

No 2025-100292
Finances

Autorisation de programme
Extension de pôle santé

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Etienne Dhuicq, Valérie Jacquinot, Romain Girardin, Brigitte Lagrue, Philippe Chevriot, Marie-Claude Himmesoete, Dominique Thuault, Jean-Pierre Schang, Mohamed Benahmed, Pascal Hourlier, Alain Guenon, Juan Garcia Rodriguez, Claudette Bouché, Elisabeth Benard, Stéphane Paquet, Christine Guimarey, Romain Richomme, Tristan Ruiz, Sabine Mary, Enzo Joberty,

Absents représentés : Monique Morel pouvoir à Philippe Chevriot, Pascal Poisson pouvoir à Romain Girardin, Jean-Paul Colmont pouvoir à Brigitte Lagrue, Catherine Ruiz Collas pouvoir à Tristan Ruiz, Coralie Adnot pouvoir à Elisabeth Benard

Absentes excusées : Valérie Prieur, Karine Bocquet

Secrétaire de séance : Tristan Ruiz

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget 2025,

Considérant l'avis favorable des commissions santé et travaux en date du 22 octobre 2025,

Considérant la possibilité pour la commune de voter des engagements pluriannuels financés sur plusieurs exercices afin d'éviter un financement intégral du projet sur un seul budget pour réduire l'impact financier,

Après l'exposé expliquant la nécessité de prévoir l'extension de pôle santé,

Il est proposé au conseil municipal de :

-d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement comme suit :

N°AP	libellé	montant global AP	CP 2025	CP 2026
2	extension de pôle santé	182 076,00€	71 724,00€	110 352,00€

-d'autoriser monsieur le maire jusqu'à l'adoption du budget de chaque année, à liquider et à mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement prévus

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20251204-2025-100292-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2025
Publication : 09/12/2025

Pour extrait conforme,

Le 04 décembre 2025

Etienne DHUICQ

Maire

